ABIVEN INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 10 BD DU PARC, 92200 NEUILLY SUR SEINE
908 632 987 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1ER SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 1er septembre,
A 10 heures,

La Société IROISE FINANCE, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 6 Boulevard du Parc, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS NANTERRE 905 064 671.
Représentée par Alan ABIVEN en sa qualité de Président, Associée Unique de la société ABIVEN INVESTISSEMENTS,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

la société IROISE FINANCE, Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les capitaux propres qui s'élèvent à 4 105 euros pour un capital de 30 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'Associée Unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société IROISE FINANCE